

**Procès-verbal
de la séance du mercredi 3 décembre 2025 à 20h00
à la salle communale de Burtigny**

Mme Isabelle Court, Présidente, ouvre la séance à 20h00. Elle souhaite la bienvenue à l'Assemblée, et salue la présence des membres de la Municipalité, ainsi que celle de M. Javier Vences, qui officie en tant que Boursier de la commune de Burtigny.

Mme Isabelle Court atteste que la convocation a été envoyée dans le respect des délais inscrits au règlement communal. Elle précise que la présente séance est enregistrée.

Mme Isabelle Court propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir la nomination d'une Commission ad hoc en remplacement de l'actuelle Commission consultative des eaux.

L'ordre du jour se déclinerait ainsi comme suit :

- 1. Appel**
- 2. Procès-verbal de la séance du mardi 28 octobre 2025**
- 3. Demande de crédit de CHF 107'885.- pour l'aménagement d'un parking sur la parcelle communale n° 119, Les Ravières**
 - Préavis n° 36/2021-2026 de la Municipalité
 - Rapport de la Commission des finances
 - Rapport de la Commission des travaux
- 4. Budget 2026**
 - Préavis n° 35/2021-2026 de la Municipalité
 - Rapport de la Commission des finances
- 5. Rapport des représentants et délégués aux associations intercommunales**
- 6. Communications de la Municipalité**
- 7. Nomination d'une Commission ad hoc**
- 8. Calendrier des séances 2026**
- 9. Propositions individuelles et divers**

L'ordre du jour est unanimement accepté et sera suivi tel que nouvellement proposé.

1. Appel

Mme Stéphanie Ponthus, Secrétaire, dresse la liste des personnes excusées et procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil général régulièrement assermentés.

Membres excusés : Früh Frank
Gobalet Barbara
Rochat Pia
Rosselet Muriel
Rosselet Patrick
Savary Marianne
Soulard Christelle

Membres non excusés : Corty Jean-Pierre
Guibert David

M. Daniel Burnet est nouvellement assermenté. Son admission au sein du Conseil général est applaudie par l'Assemblée.

Sur les 46 membres que compte le Conseil général, 37 membres sont présents, 7 sont excusés et 2 sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Procès-verbal de la séance du mardi 28 octobre 2025

Le procès-verbal a été envoyé conjointement à la convocation. Sa lecture n'est pas demandée.

M. Sébastien Cottier formule quelques remarques relatives aux propos qu'il a tenus au chapitre des « Communications de la Municipalité ».

Sous réserve des corrections mentionnées, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 octobre 2025 est accepté à l'unanimité, moins 4 abstentions.

3. Préavis 36/2021-2026 – Demande de crédit de CHF 107'885.- pour l'aménagement d'un parking sur la parcelle communale n° 119, Les Ravières

Mme Isabelle Court salue la présence de M. Thierry Nydegger, représentant du bureau Bernard Schenk SA. Le Conseil général autorise M. Thierry Nydegger à prendre la parole et à répondre à ses questions.

Mme Emma Handley donne lecture du rapport de la Commission des finances.

M. Daniel Tüscher donne lecture du rapport de la Commission des travaux.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Michaël Feignoux relève que seules des entreprises de la région lausannoise ont été approchées. Il regrette que les entreprises de la région nyonnaise n'aient pas été sollicitées, alors qu'elles sont tout autant capables de mener le projet à bien. M. Michaël Feignoux remarque en outre qu'il ne s'agit ici pas d'un appel d'offres public, contrairement à ce qui est mentionné dans le rapport de la Commission des finances.

M. Thierry Nydegger répond que chaque demande d'offres lancée par une commune est un marché public et que seul le type de marché diffère. Il explique les raisons pour lesquelles les entreprises

soumissionnaires ont été consultées et admet que le panel aurait pu être étendu à des entreprises du district. M. Thierry Nydegger précise qu'il est encore possible d'inviter d'autres entreprises à déposer une offre, puisque le marché n'a pas encore été attribué. La Municipalité prend bonne note de la remarque formulée par M. Michaël Feignoux.

M. Marcel Dill demande ce qu'il adviendra de l'aménagement ultérieur du Battoir. Mme Başak Zanon répond que la question se posera en temps voulu et qu'en cas de réalisation du projet, les places de parc seront louées par contrat.

M. Paul Sergy revient sur le rapport rédigé par la Commission des travaux et demande ce qui est entendu par le marquage au sol de quatre places, sur le domaine public, le long du chemin des Tattettes. M. Daniel Tüscher répond que l'idée consiste à officialiser ces quatre places de parc, et de profiter des travaux qui seront conduits, pour dessiner un marquage conforme. Il ajoute qu'il s'agira par la suite de réglementer ces quatre places dans le cadre d'un règlement communal global portant sur le stationnement au sein de la commune de Burtigny. Mme Başak Zanon expose que ces quatre places avaient été initialement intégrées au projet. Il est cependant apparu qu'elles se situaient sur le domaine public, et non sur la parcelle communale n° 119. Mme Başak Zanon indique que ces quatre places pourront être marquées, mais qu'elles seront soumises à un règlement qui devra par la suite être élaboré. Mme Valérie Jeanrenaud expose que la question du stationnement dans le village doit être considérée dans sa globalité et qu'elle fera l'objet d'un projet à part entière.

En réponse à la question posée par Mme Cécile Burnet, Mme Başak Zanon indique que le tarif de CHF 60.- / mois appartient à la fourchette basse du marché, et que le prix des places n'est en aucun cas définitivement fixé.

Mme Isabelle Court se réfère à la première recommandation du rapport de la Commission des travaux relative à l'écoulement des eaux de surface. M. Thierry Nydegger assure que cette remarque a bien été prise en compte et que le nécessaire sera fait pour favoriser cet écoulement.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

Préavis n° 36/2021-2026 – Demande de crédit de CHF 107'885.- pour l'aménagement d'un parking sur la parcelle communale n° 119, Les Ravières

- Vu le préavis n° 36/2021-2026 de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Ouï le rapport de la commission des travaux,
- Considérant que ce préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

LE CONSEIL GENERAL DECIDE

- d'accepter le préavis municipal n° 36-2021-2026 tel que présenté ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 107'885.- ;
- de prélever le montant sur la trésorerie communale.

**accepté par : 35 voix pour
0 voix contre
2 abstentions**

4. Budget 2026

Mme Annick Mury donne lecture du rapport de la Commission des finances.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Monya Jaccard souhaite réagir au rapport de la Commission des finances et apporter des précisions quant aux travaux de l'auberge. Elle assure que les travaux de réfection de la terrasse ne seront pas exécutés à perte et commente qu'ils doivent être vus comme un investissement futur, puisque la structure restera identique. S'agissant des tiroirs frigorifiques, Mme Monya Jaccard indique que les travaux revêtent un caractère obligatoire et que leur exécution a été exigée à la suite d'un contrôle du service de l'hygiène.

M. Jean-Paul Humbert remarque que deux plans d'action, l'un relatif aux oiseaux et l'autre aux espaces verts, sont inscrits au poste 3420 pour un montant de CHF 10'500.-. Mme Maud Feignoux indique que ces plans sont proposés par le Parc Jura Vaudois et qu'ils sont subventionnés par le canton du Vaud. L'exécution de ces plans ne représentera donc aucun coût pour la commune de Burtigny.

M. Jean-Paul Humbert constate aussi que des compteurs vont être installés à la Fontaine des Matagasses. Il s'interroge sur leur utilité puisque l'eau se déverse dans la rivière. M. Sébastien Cottier répond que deux raisons principales justifient la pose de ces compteurs. Premièrement, la commune a l'obligation de se facturer l'eau qu'elle consomme sur le réseau. Or, en l'état actuel de la situation, la commune utilise de l'eau qui n'est ni comptabilisée, ni facturée pour alimenter les bâtiments de l'administration ou de la voirie. Cela pose des problèmes d'équité vis-à-vis des autres abonnés, qui, eux, doivent payer l'eau qu'ils consomment. La deuxième raison est d'ordre statistique. M. Sébastien Cottier souligne en effet qu'il ne dispose pas de données sur l'eau distribuée, que les fuites ne peuvent pas être monitorées et qu'aucun bilan ne peut ainsi être dressé. M. Jean-Paul Humbert entend le deuxième argument, mais remet en cause la recevabilité du premier, puisqu'il ne s'agit pas d'eau de consommation. M. Sébastien Cottier maintient que l'eau doit être facturée, même si elle n'est pas livrée à un consommateur privé.

M. Marcel Dill demande à M. Sébastien Cottier si une conduite d'eau potable a été tirée ou va être tirée depuis le réservoir qui va jusqu'au Chemin des Oches. Ce dernier répond qu'il n'est pas prévu de tirer une conduite d'eau potable, et que les travaux ne consistent qu'à remplacer le collecteur d'eau claire. M. Sébastien Cottier explique que l'eau ne peut pas être récupérée, car une fois entrée dans le collecteur, elle n'est plus considérée comme potable. M. Marcel Dill réplique qu'une conduite pourrait être facilement tirée jusqu'à la fontaine pour raccorder l'eau potable au réservoir et récupérer le trop-plein. M. Sébastien Cottier maintient que cela ne changerait rien. M. Marcel Dill ne partage pas cette position. Mme Isabelle Court recentre les débats. Cette discussion, hors cadre du budget 2026, sera reprise ultérieurement.

M. Marcel Dill pointe le montant annuel de CHF 16'635.- dédié au Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN). Il demande si cet argent est uniquement versé à des fins de solidarité ou si la commune peut espérer un retour. Mme Valérie Jeanrenaud répond que la commune de Burtigny profite indirectement d'un certain nombre de projets, tels que le complexe et parc multisports de Colovray ou les parkings P+R sur lesquels les pendulaires domiciliés à Burtigny peuvent stationner.

M. Paul Sergy revient sur la thématique des eaux et cite un extrait du préavis municipal, qui stipule que : « *La commune a l'obligation de reprendre à son compte le surpresseur alimentant les chalets du chemin du Fau.* ». Il souhaite comprendre d'où émane cette obligation. M. Sébastien Cottier s'appuie sur l'article 1. de la Loi sur la distribution de l'eau (LDE) selon lequel les habitations situées en zone à bâtir doivent être raccordées en eau sous pression. Après vérification auprès des services cantonaux, M. Sébastien Cottier rapporte que la commune de Burtigny a l'obligation de raccorder la zone des chalets du Fau. M. Paul Sergy se réfère, pour sa part, à l'article 9 du règlement communal sur la distribution de l'eau, datant de 1972 et révisé en 2015, ainsi qu'au règlement de la zone du Fau. Il ressort de ces textes que l'eau doit être livrée à la pression du réseau. Or, la pression n'est pas la même selon que l'on se trouve dans le haut ou le bas du village. M. Paul Sergy ne comprend pas pourquoi les règlements ne stipulent pas que l'eau doit être fournie à une certaine pression. Il demande où est notée l'obligation, pour la commune, de mettre un surpresseur à ses frais. M. Sébastien Cottier n'a pas connaissance de dispositions légales en la matière, mais affirme, après s'être renseigné auprès des services cantonaux et des services de distribution d'eau de la région, que livrer l'eau à pression est la pratique en vigueur.

Mme Cécile Burnet signale, elle aussi, des problèmes de pression. M. Sébastien Cottier ignore si une pression minimale est requise. Il indique qu'en cas de problèmes réguliers et avérés, la pression pourrait être mesurée.

Mme Chantal Burnet juge regrettable qu'il faille payer les patrouilleuses et relève qu'elle s'était elle-même engagée bénévolement pour cette tâche il y a quelques années. Elle estime par ailleurs que le montant de CHF 7.50 pour 20 minutes de patrouille est élevé. Mme Monya Jaccard répond que la rémunération est basée sur la tarification en vigueur au sein de l'AISE. Elle indique que ce montant a été porté au budget afin de motiver des personnes à s'engager et ainsi pallier le manque grandissant de volontaires. M. Michaël Feignoux demande si la pose d'un feu routier ne pourrait pas être la solution. Mme Monya Jaccard répond que cette question a déjà été étudiée, mais que la configuration du terrain ne le permet pas. In fine, Mme Monya Jaccard rappelle que la commune n'a aucune obligation de mettre en place des patrouilleurs.

Mme Valérie Jeanrenaud conclut les échanges portant sur le budget 2026 par une note positive et annonce que le Confédération et le Canton ont accepté de cofinancer le projet de centralités villageoises qui s'inscrit dans la continuité de la Vision territoriale transfrontalière 2025 (VTT). Elle ajoute que la Confédération participera à hauteur de CHF 50'000.-, le Canton à hauteur de CHF 25'000.- et Région de Nyon à hauteur de CHF 12'500.- sous réserve de l'acceptation du préavis y relatif. Mme Valérie Jeanrenaud résume que l'enjeu consiste à maintenir des villages vivants et qu'une étude pilote serait menée au sein des villages de Burtigny, Longirod, Le Vaud et St-George.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote.

Préavis n° 35/2021-2026 – Budget 2026

- Vu le préavis n° 35/2021-2026 de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

LE CONSEIL GENERAL DECIDE

- d'adopter le budget 2026 tel que présenté, avec un excédent de charges de CHF 22'142.82 sur un total de charges de CHF 2'462'440.55.

**accepté par : 34 voix pour
0 voix contre
3 abstentions**

5. Rapport des représentants et délégués aux associations intercommunales

Association intercommunale scolaire de l'Esplanade (AISE) – Mme Muriel Rosselet

En l'absence de Mme Muriel Rosselet, excusée, lecture du rapport est donnée par Mme Gaëlle Hauser, déléguée suppléante à l'Association intercommunale scolaire de l'Esplanade (AISE). Le Conseil intercommunal de l'AISE s'est réuni à deux reprises en 2025. Le budget 2026 a été accepté avec deux amendements, l'un concernant l'achat de matériel scolaire, et l'autre le fonds de réserve immobilier scolaire.

Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) – M. Daniel Hofer

M. Daniel Hofer informe que la nouvelle STEP de Gland a été au cœur des discussions. Il rapporte que les 21 communes ont accepté, en date du 27 août 2025, un crédit de 92 millions destiné à cette infrastructure. M. Daniel Hofer ajoute que le permis de construire a été octroyé et que les travaux ont débuté au mois de septembre dernier. La nouvelle STEP de Gland devrait être mise en fonction au cours de l'année 2028.

Service de Défense Incendie et Secours (SDIS) de Gland-Serine – M. Florian Hauser

M. Florian Hauser rapporte, qu'en sus des deux séances consacrées aux comptes et au budget, une troisième séance, portant sur l'acquisition d'un véhicule d'occasion, s'est tenue. M. Florian Hauser ajoute que le chantier de la caserne de Gland, qui avait été mis à l'arrêt, a maintenant redémarré.

6. Communications de la Municipalité

Mme Monya Jaccard

Tour de l'Horloge

Mme Monya Jaccard rappelle que la réponse à la demande de classement du bâtiment n'interviendra qu'à l'été 2026. D'ici à cette échéance, les demandes de soutien ont été mis en suspens et reprendront dès lors que la demande de classement aura été validée.

Auberge communale

Mme Monya Jaccard annonce que le changement des frigos interviendra à compter du 20 janvier 2026, lors de la période de fermeture de l'auberge.

Association intercommunale scolaire de l'Esplanade (AISE)

Mme Monya Jaccard informe que le Directeur de l'association souhaite mettre en avant l'apprentissage. Après avoir invité les entreprises de la région à se présenter, une autre action sera menée cette année. Les élèves de 11^{ème} année seront invités le 5 février 2026 dans leur commune. Au cours de cette journée, les élèves de Burtigny pourront participer à une opération de martelage.

Repas des aînés

Mme Monya Jaccard annonce que le repas des aînés aura lieu le 11 février 2026.

Législature 2026-2031

Mme Monya Jaccard fait part de sa décision de se représenter à la Municipalité de Burtigny. Elle motive notamment son choix par la poursuite du projet de rénovation de la Tour de l'Horloge qui lui tient particulièrement à cœur.

M. Sébastien Cottier

Service intercommunal de la distribution de l'eau potable du Pied du Jura (SIDEP)

M. Sébastien Cottier informe que les neuf communes membres se sont réunies en séance plénière pour finaliser les statuts. Elles travaillent actuellement, en collaboration avec un bureau d'ingénieurs, sur la préparation du préavis portant sur la création du SIDEP. Ce préavis sera soumis aux organes législatifs des neuf communes membres. Le Conseil général de la commune de Burtigny sera appelé à se prononcer le 22 avril 2026. Dans l'intervalle, les Commissions des finances et ad hoc seront invitées à participer à une séance d'information le mercredi 25 février 2026 à Gimel. Une autre séance, celle-là destinée aux membres du Conseil général, voire à toute la population, se tiendra le jeudi 5 mars 2026.

Travaux en cours

M. Sébastien Cottier revient sur les travaux au bout du Chemin des Oches, dont il avait parlé lors de la dernière séance. Il indique que leur durée a dépassé les six semaines initialement escomptées. Monsieur Paul Sergy fait savoir que ces travaux seront achevés d'ici à mi-décembre.

Contamination

M. Sébastien Cottier révèle que les prélèvements effectués le 5 novembre ont mis en évidence une non-conformité sur un point du réseau d'eau du village. Au regard des résultats des analyses et des seuils franchis, la population a été informée et rendue attentive à l'obligation de faire bouillir l'eau avant consommation. M. Sébastien Cottier souligne que les procédures d'urgence imposent de diffuser l'information par le biais d'un canal qui touche chaque habitant. Pour cette raison, la distribution en tous-ménages a dû être choisie. M. Sébastien Cottier informe que la source de la contamination n'a pas été trouvée. La piste d'une contamination résiduelle semble être la plus vraisemblable.

Mme Başak Zanon

Mme Başak Zanon informe que les travaux de construction sur la parcelle 47 vont prochainement commencer. Deux gros chantiers auront ainsi lieu simultanément. Mme Başak Zanon prévient des nuisances futures. Elle signale que la Municipalité suit de près les chantiers pour que la réglementation soit respectée. Elle se tient à disposition pour toute demande de renseignements.

7. Nomination d'une Commission ad hoc

Mme Isabelle Court annonce qu'il y a lieu de remplacer l'actuelle commission consultative des eaux par une Commission ad hoc. Elle demande à Messieurs William Berseth, Michaël Feignoux et Frédéric Soulard, membres de la commission consultative, s'ils souhaitent poursuivre leur activité dans le cadre de la Commission ad hoc et en être membre. La nomination de Messieurs William Berseth, Michaël Feignoux et Frédéric Soulard à la Commission ad hoc des eaux est approuvée par acclamation.

8. Calendrier des séances 2026

Mme Isabelle Court informe que les séances du Conseil général 2026 ont été fixées comme suit :

- Mercredi 22 avril 2026, à 20 heures ;
- Lundi 15 juin 2026, à 20 heures ;

- Mardi 27 octobre 2026, à 20 heures ;
- Mardi 8 décembre 2026, à 20 heures.

M. William Berseth annonce d'ores et déjà qu'il ne pourra pas être présent à la séance du 22 avril 2026, au cours de laquelle le préavis relatif à la création du SIDEP sera présenté.

9. Divers et propositions individuelles

Mme Isabelle Court annonce qu'aucune proposition ne lui est parvenue par écrit.

M. Florian Hauser remercie la Municipalité pour les corrections qui ont été apportées à l'horaire d'extinction de l'éclairage public.

M. Jérôme Humbert considère que la communication portant sur la grève du personnel enseignant n'a pas été suffisamment bien menée par l'AISE. Il déplore notamment le manque d'informations relatives au transport scolaire et aux cantines, et demande si l'information pourrait être mieux relayée. Mme Monya Jaccard, en son titre de membre du Comité de direction de l'AISE, répond que les informations sont hélas reçues très tardivement de la part de la direction scolaire, ce qui ne permet pas de pouvoir communiquer efficacement.

Mme Isabelle Court demande aux Commissions permanentes et ad hoc de bien vouloir remettre leurs rapports au Bureau du Conseil 48 heures avant la tenue du Conseil général.

Avant de mettre un terme à cette séance, Mme Valérie Jeanrenaud tient à adresser, au nom de la Municipalité, ses remerciements aux membres des Commissions pour les bons moments d'échanges entretenus. Elle souhaite à tous les membres du Conseil général de joyeuses fêtes de fin d'année.

Mme Isabelle Court remercie à son tour l'Assemblée et lève la séance à 21h32.

La présidente

Isabelle Court



La secrétaire

Stéphanie Ponthus